

Séance du Conseil Municipal du 14/04/2008

N° 098

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008068

Signataire : MG/PC/MD

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 29 Mars 2008

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 29 mars 2008,

Adopté à **l'unanimité**, mais demande de rectifications de la part du groupe "Communiste et Républicain : Tous ensemble pour Aubervilliers" pour la délibération n°70 qui devra être à nouveau soumise au conseil municipal du 29 mai 2008, la délibération n°89 n'ayant pas été transmise en sous préfecture sera rectifiée à la date du 29 mars 2008, les représentants indiqués n'étant pas ceux annoncés le 29 mars 2008, du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" pour la délibération n°76 Mme DESCAMPS n'ayant pas voté contre (erreur matérielle, nouvelle transmission à la sous-préfecture)

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2008

Le Maire